



15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
udfo51@force-ouvriere.fr
www.udfo51.com

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ
Publicité : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS
N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553
Imprimé par l'UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

ÉDITORIAL



« Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés.

La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première.

La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres.

Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue. »

Helder Camara, évêque brésilien connu pour sa lutte contre la pauvreté.

Sylvie SZEFEROWICZ
SG UD FO Marne

SOMMAIRE

Page 3	Communiqué CE UD du 7 décembre
Page 4	Retour sur l'AG de l'UD : Résolution annuelle
Page 5	Retour sur la très réussie mobilisation du 9 octobre
Page 6	Plan de formation 2019
Page 8	La Confédération
Page 9	Organismes sociaux
Page 11	Quelque part près de chez vous
Page 12	Permanences juridiques de l'UD



Protection sociale collective

Nos spécialistes vous accompagnent

- **Une offre complète en prévention, santé et prévoyance**
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- **La force d'un leader national** allié à la proximité en région

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 906500JLL5Z1-89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.





7 décembre 2018 - COMMUNIQUE

La Commission Exécutive des Syndicats Force Ouvrière de la Marne salue le travail réalisé par le bureau et la CE confédérale et remercie fraternellement les camarades qui se sont investis au sein de la commission ad hoc et temporaire mise en place face à cette situation de crise

Elle prend acte de l'élection de Yves VEYRIER.

C'est ce travail, ce respect des instances, cette force même de nos instances qui a permis la sortie de crise en un mois comme l'a souligné le nouveau SG à plusieurs reprises déjà

Un amortisseur syndical en quelque sorte, un peu comme la sécu amorti les crises sociales ...

Notre jeune CE, formée par le CFMS en mars 2017 (formation administrateur UD), et donc encore tout imprégnée de cette formation militante, s'interroge néanmoins quand au débat actuel porté au cœur même des débats du CCN sur la notion même de MANDAT.

En effet, sur la notion de mandat, ce que nous avons appris c'est :

- A FO c'est la base, c'est-à-dire les délégués dûment mandatés par leurs instances, en mandat ouvert ou fermé soit, mais dûment mandatés, réunis en congrès qui travaillent, amendent et votent les résolutions.
- C'est ensuite chacun des mandatés, élus ou désignés, et ayant acceptés le mandat proposé, qui se doit de porter les résolutions de notre base reprises et précisées au regard du secteur professionnel ou géographique.
- C'est ensuite l'ensemble des militants de notre confédération au sein de sa fédé, de son UD, de son syndicat, de sa section et même isolé qui s'emploie à faire vivre cette « feuille de route » de la base de la CGT-FO

Pour notre jeune CE de l'UD, ce n'est donc qu'en restant arc bouté sur ce socle qui ne faisait visiblement pas débat en mars 2017, et est l'ADN de la CGT-FO, qu'elle survivra et ne se diluera pas dans une sorte de résignation passive et collaboratrice qui gangrène l'ensemble des organisations syndicales.

De week-end en week-end, de jour en jour, les travailleurs, actifs ou sans emploi, retraités ou étudiants et lycéens, démontrent qu'ils veulent résister et combattre.

Et parce que dans leurs combats, nous en sommes plus que jamais convaincus, notre organisation, issue de la résistance, est l'outil majeur du rassemblement revendicatif des travailleurs notre jeune CE fera vivre la CGT-FO, celle qui nous a été enseignée en mars 2017 par notre Centre de Formation Militant et Syndical.

Et ça commence maintenant en faisant vivre nos résolutions du congrès de Lille, celles-là même que les 3 candidats ont tous proclamés comme incontournables, en prenant très rapidement contact avec les autres confédérations afin d'organiser la riposte par la grève interprofessionnelle comme nous l'impose notre mandat.

Pour que ces mots qui désormais nous appartiennent « RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR » ne soient pas qu'un slogan au fronton de notre organisation, mais résonnent haut au cœur d'une république une et indivisible constitutive de droits.



ASSEMBLEE GENERALE

MARDI 6 NOVEMBRE 2018

RESOLUTION ANNUELLE

Réunis en Assemblée générale annuelle, les Syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Marne s'engagent indéfectiblement dans le cadre des résolutions du congrès confédéral de Lille.

Ils saluent avec force le 70^{ème} anniversaire de notre organisation confédérée, née pour poursuivre l'œuvre émancipatrice de la vieille CGT que nos fondateurs entendaient faire vivre envers et contre tout.

Organisation née pour préserver l'indépendance de la lutte des travailleurs pour eux et par eux, elle est aujourd'hui attaquée de toute part justement pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle défend à travers et par nous ses militants : l'indépendance et la liberté syndicale vis-à-vis de toute forme de pouvoir religieux, politique ou patronal.

Mais à travers les attaques perpétrées contre notre organisation syndicale particulièrement,

Ce sont les droits et garanties collectives des salariés et agents de l'état qui sont visés, ciblés ;

C'est l'avenir de notre jeunesse qui est balayé sur l'autel de profits immédiats ;

Ce sont nos camarades retraités qui sont spoliés du fruit d'une vie de travail.

Les syndicats Force ouvrière de la Marne condamnent purement et simplement :

- ✓ L'étatisation de toutes les garanties collectives construites par les travailleurs eux-mêmes, issues du Conseil National de la Résistance et en premier lieu la protection sociale
- ✓ L'étatisation de l'Assurance Chômage, fondée et développée par la CGT-FO
- ✓ La paupérisation organisée du réseau du logement social
- ✓ L'ubérisation des travailleurs, terme du nouveau monde dont le synonyme dans l'ancien monde est servitude
- ✓ Un nouvel ordre élitiste de l'accès aux savoirs avec les contre-réformes du bac et de la licence, avec Parcoursup, avec la contre-réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Alors loin des grands discours des salons parisiens,

C'est debout que les syndicats de l'Union Départementale Force ouvrière de la Marne dénoncent ce nouvel asservissement de celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour toute richesse,

C'est debout que les syndicats de l'Union Départementale Force ouvrière de la Marne font des résolutions du congrès confédéral de Lille LEURS RESOLUTIONS

C'est debout que les syndicats de l'Union Départementale Force ouvrière de la Marne portent, envers et contre tout, les derniers mots de notre congrès confédéral : RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR

Retour sur la très réussie mobilisation du 9 octobre

Le gouvernement aurait sans doute mieux fait, ferait mieux, de stopper net sa politique d'austérité ET son abus de technocratie et de marketing, tous droits sortis des grandes écoles de futurs dirigeants qui se croient au-dessus des lois et prennent les travailleurs citoyens pour des pigeons à qui on pourrait vendre tout et son contraire.



COMMUNIQUE CE UD DU 19 SEPTEMBRE 2018

Face à l'ampleur des agressions subies par les travailleurs actifs, retraités, étudiants et lycéens, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne appelle l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales à organiser, dans l'unité la plus large possible, la journée de mobilisation et grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne du 9 octobre 2018.

Le pronostic vital pour l'hôpital, l'industrie, l'éducation, la sécurité sociale, l'assurance chômage, l'agriculture, l'énergie, le transport, les retraites ... est engagé

Pour construire l'incontournable mobilisation interprofessionnelle, seule à même de contrer collectivement et solidairement les attaques et destructions de l'ensemble des droits et garanties collectives des travailleurs et citoyens, la Commission Exécutive s'engage et engage chacun d'entre nous à faire du 9 octobre un point d'appui pour l'ensemble des combats en cours, dans le privé et le public.

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR, UNE QUESTION DE SURVIE



Plan de formation UD FO 51 pour 2019

Formations animées par le C.F.M.S.

Semaine 5 : du lundi 28 janvier au vendredi 1^{er} février 2019

- Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (20 places maximum)



Semaine 10 : du lundi 4 mars au mardi 5 mars 2019

- Négociation du PAP et mise en place du CSE (20 places maximum)

Semaine 10 : du mercredi 6 mars au vendredi 8 mars 2019

- Rôle du conseiller du salarié (20 places maximum) réservé aux conseillers du salarié

Semaine 23 : du lundi 3 juin au mardi 4 juin 2019

- Négociation du PAP et mise en place du CSE (20 places maximum)

Semaine 23 : du mercredi 5 juin au vendredi 7 juin 2019

- Négocier (15 places maximum) avoir effectué "Découverte"

Semaine 38 : du lundi 16 septembre au mardi 17 septembre 2019

- Négociation du PAP et mise en place du CSE (20 places maximum)

Semaine 38 : du mercredi 18 septembre au vendredi 20 septembre 2019

- Connaître ses droits 1 (15 places maximum) avoir effectué "Découverte"

Semaine 42 : du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre 2019

- Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (20 places maximum)

Vous pouvez demander les formulaires d'inscription correspondants à Barbara à :
barbarafo51@wanadoo.fr

Stages « Sensibilisation »

**Animés par l'équipe de l'U.D.
(20 places maximum)**

Semaine 13 : lundi 25 et mardi 26 mars 2019

Semaine 21 : lundi 20 et mardi 21 mai 2019

Semaine 47 : lundi 18 et mardi 19 novembre 2019

Sessions A.F.I.P. (pour les conseillers prud'hommes)

Semaine 14 : du lundi 1^{er} avril au vendredi 5 avril 2019

Semaine 40 : du mardi 1^{er} octobre au jeudi 3 octobre 2019

Petits rappels du fonctionnement de votre UD, ainsi que de quelques formalités à respecter en matière de Formation Économique Sociale et Syndicale :

☞ Une simple demande d'absence pour formation doit être adressée à l'employeur.

En aucun cas, l'employeur ne peut exiger que vous lui remettiez la convocation.

La loi exige en effet que seules la demande d'absence (à l'article R. 2145-4 du code du Travail) et l'attestation de présence (à l'article R. 2145-6 du même code) sont à remettre à l'employeur.

☞ De même, sauf décision des instances de l'UD, le parcours formation débute par un stage d'accueil de 2 jours dit « Sensibilisation » ouvert à tous les nouveaux adhérents.

Ce parcours se poursuit par le stage CFMS « Découverte » destiné aux camarades souhaitant s'investir pour la CGT-FO dans toute sa dimension fédérée et confédérée. Ce stage est indispensable pour pouvoir ensuite suivre d'autres formations plus spécialisées (économique, juridique, négociation...).

Pour vous inscrire aux stages Sensibilisation, CFMS et AFIP :

udfo51@force-ouvriere.fr

avec Barbara en copie

À NOTER : en 2019, et comme annoncé lors de l'AG, les instances de l'UD poursuivent le mandat donné lors du congrès de 2016 et s'engagent dans la création d'une équipe de négociateurs. C'est en ce sens que le plan de formation 2019 a été construit et propose 3 sessions « Sensibilisation », 2 sessions « Découverte », 1 session « Connaître ses droits 1 », 1 session « Négociateur » et 3 sessions « PAP/CSE ».

Ce projet sera développé lors d'une prochaine réunion ouverte à tous (toute personne intéressée peut d'ores et déjà se faire connaître auprès de l'UD).

La Confédération

Sans volonté de camoufler mais avec la responsabilité confiée par les syndicats et leurs délégués réunis en congrès en novembre 2016, nous vous reproduisons l'intervention de votre UD lors du CCN de septembre, intervention qui mettait notamment en avant la problématique de l'augmentation infernale des carburants, la comparant « aux brioches de Marie-Antoinette », image d'un pouvoir qui depuis 1962 a fui la démocratie représentative, s'estimant adoubé sans aucun compte à rendre.



RESOLUTION CE EXTRAORDINAIRE

La Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne s'est réunie lundi 19 Novembre 18H afin d'examiner les 3 candidatures en lice pour le mandat de Secrétaire Général Confédéral.

Elle a ainsi pu donner un mandat clair à la camarade Christine AUGER en charge de représenter notre UD et porter soutien à la candidature du camarade Christian GROLIER.

Le débat sur « les affaires » ayant eu lieu lors de l'Assemblée Générale de l'UD du 6 novembre dernier, la CE a tenu à saluer d'abord et avant tout la force de nos instances, socle de notre organisation, qui, face à une situation de crise, et à tous les niveaux de notre organisation, ont su assumer pleinement leur responsabilité.

La CE rappelle que nos Résolutions ne sont en aucune façon remises en cause, ce qui est conforme, tant vis-à-vis de nos statuts, que vis-à-vis du syndicalisme porté par notre organisation confédérée.

La CE appelle chacun à rester plus que prudent vis-à-vis d'une presse aux mains de grands groupes financiers et affirme, à l'instar de notre confédération, que les militants de la CGT-Force Ouvrière ne sont pas dupes.

Si, indéniablement, « on a tendu le bâton pour se faire battre », la cabale orchestrée participe bien d'une volonté d'en finir avec notre modèle social, héritage du Conseil National de la Résistance, qui a construit ce prodigieux outil qu'est la protection sociale, mais aussi l'Assurance Chômage.

Organismes sociaux

Dans la Marne, à la CPAM et à la CAF, en cohérence avec les représentants FO des personnels, seuls les mandatés FO (Francis DIRNAY et Christine AUGER pour la CPAM, et Sara BENMALEK et Arnaud BOULNOIS pour la CAF) s'opposent fermement par leurs votes et par leurs déclarations à la destruction des droits collectifs et protecteurs des travailleurs citoyens. En pièces jointes, la déclaration FO sur le budget CPAM et celle sur le budget CAF.

Ci-dessous, la déclaration des représentants FO au Conseil de la CPAM



DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE AU CONSEIL DE LA CPAM DE LA MARNE

LE 17 DÉCEMBRE 2018

Monsieur Le Directeur

Monsieur Le Président

Mesdames et Messieurs les conseillers

Mesdames et Messieurs les Représentants du personnel

Le projet de loi 2019 de « Définancement » de la sécurité sociale vient d'être définitivement voté par le parlement, il sonne la fin de la sécu solidaire de 1945 à laquelle nous sommes très attachés. Pour Force Ouvrière, la sécurité sociale ne doit pas servir d'autres intérêts que ceux des travailleurs et de leur famille et doit rester leur bien commun.

A partir de 2020 l'étatisation des branches maladie et famille sera totale, la notion même d'excédent budgétaire va disparaître pour la sécu.

L'embellie des comptes de la sécurité sociale, au lieu de viser l'amélioration de la protection des travailleurs et leur famille va alimenter les caisses de l'état dès cette année.

Force Ouvrière conteste le transfert des cotisations sociales vers la CSG.

Par ailleurs, malgré les bons résultats de la CPAM de la Marne au plan national, ce CPG 2018/2022 n'est que le reflet de la COG, du moins en terme d'orientations et nous ne pouvons que constater la baisse des budgets d'année en année.

Pour conclure, les conseillers FO saluent le travail effectué par l'ensemble du personnel de la Caisse de la Marne soumis à toujours plus de missions avec de moins en moins de moyens.

Nous voterons donc contre le CPG 2018/2022.

Nous vous remercions de votre attention.



BUDGET INITIAL GA 2018

BUDGET INITIAL AS 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Madame la directrice,

Sans surprise, ces 2 budgets initiaux s'inscrivent pleinement dans une politique d'austérité dogmatique et idéologique.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le fond de ces contre-réformes visant à déprotéger les travailleurs lors des débats liés à la COG ici au sein de notre caisse.

Mais cela est d'ores et déjà très clairement écrit dans les documents soumis à nos voix.

Ainsi est-il écrit dans le budget initial de Gestion Administrative que, nous citons, « le cadrage budgétaire de la COG fait apparaître une exigence renforcée sur les dépenses de gestion, d'action sociale et sur les dépenses de prestation versées à tort ».

Ainsi alors même que la « sécu » renoue avec des excédents, nous voyons également écrit juste après que « la COG 2018-2022 est marquée par un environnement plus exigeant, notamment en raison du contexte de contrainte qui pèse sur les finances publiques ».

Paradoxe ?

Du tout, c'est là, la conséquence, que la CGT-FO ne cesse de dénoncer, de la suppression des cotisations, créatrices de droits et pas seulement d'aides à géométrie variable.

C'est l'étatisation finale de la Sécu pour financer la pérennisation du CICE et autres exonérations sur fond de destruction d'emploi.

Ainsi, nous ne pouvons voter sans évoquer la suppression de 2100 postes de la branche famille sur les 5 années de la COG, l'auto-financement du plan pauvreté par les allocataires eux-mêmes, la complaisance vis-à-vis du travail dissimulé, la fongibilité interbranche dans le cadre de la récupération des indus.

Nous ne pouvons voter en faisant semblant de ne pas savoir qu'en 2020 l'étatisation des branches maladie et famille sera achevée !!

Alors sans surprise, et malgré le travail de qualité réalisé par les personnels de la CAF de la mame, malgré l'implication des équipes encadrantes pour tenter d'amortir les décisions mortifères des niveaux nationaux, les administrateurs de la CGT-FO ont voté contre ces 2 budgets initiaux qui dessinent le nouveau monde : une société d'assistance caritative en lieu et place de notre société de droits, de notre état de droit.

C'est en ce sens qu'a été fondée la Sécurité Sociale, c'est cette œuvre que nous entendons continuer à faire vivre particulièrement ici au sein de notre caisse de la marne.

MERCREDI
24 OCTOBRE 2018

REIMS ET SA RÉGION 9

SOCIAL INTERVIEW

Le plan de fermeture de l'usine d'Itron sera présenté aux salariés le 29 octobre

REIMS La direction ne compte pas revenir sur son projet de fermeture de l'usine rémoise. Pas besoin de l'accord des salariés pour y parvenir. Elle cherche pourtant à en obtenir un.

Les 137 emplois de l'usine Itron de Reims sont toujours menacés. La direction du groupe a toujours l'intention de fermer cette usine en 2020, et de transférer l'activité - fabrication de compteurs - en Pologne. Elisabeth Le Mezo, directrice des ressources humaines du groupe, répond à nos questions.



DEUX RAPPORTS ÉCARTÉS
Rappelons que s'ils ont refusé d'engager les négociations le 17 octobre, c'est parce que les représentants du personnel ne voulaient pas discuter tant que la direction ne s'était pas de son côté prononcée sur deux rapports produits à la demande des salariés. Un premier disait notamment que l'entreprise n'avait mené aucune étude sur les surcharges de travail risquant de retomber sur les salariés conservés ; le deuxième montrait qu'Itron n'a pas respecté les nouvelles ordonnances Macron, qui prévoient que pour justifier un licenciement économique, on ne doit plus faire référence qu'au seul périmètre national, et non pas mondial.

présentants syndicaux pour renouer le dialogue.

Que prévoit la suite du calendrier ?
Concernant le site de Reims, il est prévu une réunion d'information sur place le 26, et, le 29 octobre, ce sera la présentation de l'ensemble du plan de transformation, avec si possible recueil d'un avis du CSE local. À partir du 29 octobre, ce sera le temps de l'homologation du plan par l'administration, ce qui devrait nous conduire jusque vers la fin novembre.

Vous parlez de repreneurs. Vous avez des pistes ?
Oui, des contacts ont été établis. Des industriels peuvent en effet être intéressés par notre bâtiment de bonne facture, bien situé près de la gare TGV, et par les réelles compétences de nos salariés.

Préparé par ANTOINE PARRÉSIS

Où en sont les négociations ?
Pour le moment il n'y a aucune négociation : le 16 octobre, la veille de la réunion prévue pour les ouvriers, nous avons eu la surprise d'apprendre que les organisations syndicales refusaient de s'asseoir à la table ; alors que le 18 juillet dernier, nous avions signé avec elles un accord sur un calendrier de rencontres.

Pourriez-vous vous passer d'un accord des représentants du personnel pour appliquer le plan de la direction ?
D'un point de vue strictement légal, oui ; mais ce n'est pas ce que nous voulons.

Quelles seraient les possibilités de renouer le dialogue ?
Deux réunions étaient programmées les 24 et 25 octobre avec le comité social et économique (CSE, ex-comité d'entreprise) central ; elles sont maintenues. Ce ne sont pas des négociations, mais une présentation des mesures d'accompagnement et un point sur la recherche de repreneurs, mais nous souhaitons profiter de la présence des re-

Le projet de la direction reste de transférer l'activité du site rémoise en Pologne. Pour cela, également, pas besoin d'un accord des salariés. A.P.

“D'un point de vue strictement légal, on peut se passer d'un accord des salariés”
Elisabeth Le Mezo

☞ **Itron Reims** : les camarades FO luttent contre la fermeture programmée de leur usine en 2020 (voir article de L'Union du 24 octobre 2018 reproduit ci-dessus).

☞ À l'**AFPA** aussi la situation est préoccupante avec la fermeture annoncée du centre de Reims.

☞ Des **retraités** actifs : mobilisations les 3 et 18 octobre. Et AG ce 8 janvier.

☞ Samedi 8 décembre : à Reims, rassemblement devant la Sous-préfecture pour la **défense de la loi de 1905** de séparation de l'Église et de l'État, socle de la laïcité et du syndicalisme.

*Pour le respect de tous,
Pour le respect du droit à l'expression,
Pour le respect du droit d'association,
Pour le respect des syndicats,
Défense de la loi de 1905 sur la laïcité.*



Permanences Juridiques **FORCE OUVRIÈRE**

Union Départementale **FORCE OUVRIÈRE** de la Marne – 15 boulevard de la Paix – BP 1440 – 51066 Reims Cedex



au 5^{ème} étage
les mardis
tous les 15 jours
de 14H00 à 17H00

dates des prochaines permanences :

Décembre

Mardi 4 décembre ; Mardi 18 décembre

Janvier

Mardi 15 janvier ; Mardi 29 janvier

Février

Mardi 12 février ; Mardi 26 février

<http://www.udfo51.com>

☎ : 03 26 47 23 23
✉ : udfo51@force-ouvriere.fr

Scannez le Code QR ci-contre
pour accéder à la page **Facebook**
De l'Union Départementale **FO** de la Marne

